

L'État pour les Jeux



Les Jeux olympiques et paralympiques d'été continueront de nous apporter leurs bienfaits au-delà du 8 septembre 2024. Leur héritage sera multiple : modernisation de notre espace urbain, développement de l'activité économique, accélération de la prise en compte des notions environnementales, augmentation du niveau d'activité physique et sportive de la population.

En effet, une augmentation transitoire de la pratique des activités sportives induites par « l'effet JOP » est régulièrement observée chez les jeunes. L'un des enjeux sera de pérenniser cette augmentation dont les bienfaits sur la santé sont connus.

Dans cette optique, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) déploie les programmes « Pass'Sport », « 5000 terrains de sport » et accompagne l'Agence nationale du sport (ANS), l'Agence régionale de santé (ARS) et les JOP 2024, sur le programme « Appel à manifestation d'intérêt JOP 2024 ».

A l'approche des Jeux, afin de sensibiliser les sportifs sur les risques du dopage, la DRAJES a renforcé l'accompagnement et le financement de l'Antenne médicale prévention dopage (AMPD) d'Île-de-France.

Au-delà de recevoir les athlètes sanctionnés pour des faits de dopage, cette antenne déploie des actions de prévention auprès des sportifs et répond aux demandes. Le ministère des Sports et des JOP accompagne le déménagement du laboratoire français antidopage qui doit être accrédité en juin 2023 avant la Coupe du monde de rugby.

Autre enjeu majeur de ces Jeux, s'assurer que le champ « Sport Santé » bénéficie pleinement de cet « effet JOP ». Le Président de la République a annoncé le 25 juillet 2022, l'attribution du label officiel Grande cause nationale au sport en 2024. Il s'agit de faire en sorte que la pratique de l'activité physique ou sportive (APS) soit reconnue comme une priorité de santé publique, afin de lutter efficacement contre les effets de la sédentarité et de l'inactivité.

La DRAJES prend toute sa part pour que l'ensemble de ces projets soient ainsi marqués par une forte avancée sur ces sujets fondamentaux que sont le bien-être et la santé de la population.

Eric QUENAULT, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, inspecteur principal de la jeunesse et des sports

L'info du mois

Le laboratoire antidopage français

Le 1^{er} janvier 2022, le laboratoire antidopage de Châtenay-Malabry est devenu le laboratoire antidopage français (LADF). Pour se doter de locaux plus adaptés et de meilleures conditions de travail dans la perspective notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le LADF déménage de son site de Châtenay-Malabry qu'il occupe depuis 30 ans. Il s'installera sur le campus d'Orsay-Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette de l'Université Paris-Saclay qui a fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Ce laboratoire est le seul accrédité en France par l'Agence mondiale antidopage (AMA) : à ce titre, il est habilité à analyser les prélèvements urinaires et sanguins effectués sur les sportifs par les organisations antidopage étrangères, telle que l'Agence française antidopage (AFLD), mais aussi pour des organisations à l'étranger ou des fédérations internationales.

Le chiffre du mois

2 millions



C'est le nombre de licences sportives en Île-de-France en 2021 prises dans 18 650 clubs.

1,3 millions de licenciés pratiquent un seul sport olympique tandis que 180 000 licenciés pratiquent plusieurs sports.

Agenda !

8 mars 2023

Examen en séance publique à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

10 mars 2023

Réunion du comité baignade présidée par Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et par Emmanuel GRÉGOIRE, 1^{er} adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme

14 mars 2023

J-500 avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Les JOP 2024 en faveur du sport pour tous

L'ARS d'Île-de-France et la DRAJES agissent ensemble pour lutter contre l'augmentation de la sédentarité et de la prévalence des maladies chroniques.



Dispositif Maisons Sport-Santé

Dans une logique de promotion de l'activité physique et de développement de l'offre d'activité physique adaptée, 90 Maisons Sport-Santé (MSS) ont été labellisées en Île-de-France par les deux institutions. Elles sont destinées à accueillir et orienter les personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques pour lesquelles la pratique d'une activité physique adaptée est prescrite par le médecin mais aussi à celles qui, jusqu'à présent, en étaient très éloignées.

Le site Prescriforme* et le site des Maisons Sport-Santé, déployés par l'ARS et la DRAJES, sont des supports de référence pour connaître l'offre en matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur le territoire francilien.

Les 90 MSS implantées sur le territoire de l'Île-de-France sont portées par des structures très différentes. Parmi elles, des structures hospitalières, comme l'Hôtel-Dieu dans le 4^e arrondissement de Paris, des associations sportives comme la VGA de Saint-Maur (pour Vie au Grand Air), club omnisports créé en 1919 ou encore des agglomérations, comme Grand Paris Sud et ses deux maisons sport santé (Evry et Savigny-le-Temple).

Cette diversité permet la prise en charge de personnes aux profils très différents, allant de la prise en charge post-opératoire à un souhait de remise en forme suite à une longue période d'inactivité physique. Les résultats sont très encourageants puisque les personnes qui pratiquent sont, dans leur immense majorité, très assidues. Les résultats démontrent une nette amélioration de leur condition physique ainsi que l'amélioration des relations sociales et du bien-être que prodigue le sport.

Les JOP comme accélérateurs de la promotion « Sport-Santé »

Sous l'impulsion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'ARS, l'Agence nationale du sport (ANS) et le fonds de dotation Paris 2024 se sont unis pour lancer à « l'appel à manifestation d'intérêt des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » (AMI JOP) en 2022.

Les objectifs sont de promouvoir l'activité physique chez l'ensemble des Franciliens, avec un intérêt tout particulier pour les populations qui en sont éloignées et les personnes atteintes de maladies chroniques. Parmi les 31 projets qui ont été retenus pour financement, 90% sont situés en quartiers politique de la ville (QPV). Sous l'impulsion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'ARS, l'Agence nationale du sport (ANS) et le fonds de dotation Paris 2024 se sont unis pour lancer à « l'appel à manifestation d'intérêt des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » (AMI JOP) en 2022.

Les objectifs sont de promouvoir l'activité physique chez l'ensemble des Franciliens, avec un attrait tout particulier pour les populations qui en sont éloignées et les personnes atteintes de maladies chroniques. Les cibles prioritaires sont les enfants à partir de 3 ans, les jeunes, et les femmes. Parmi les 31 projets qui ont été retenus pour financement, 90% sont situés en quartiers politique de la ville (QPV).

Les projets soutenus sont portés par des acteurs concernés par la promotion de l'activité physique et sportive favorable à la santé. Ils comportent un volet ingénierie et un volet actions auprès des publics cibles. L'une des priorités est d'adapter l'offre des territoires aux contraintes des publics cibles, de lutter contre les discriminations liées à l'apparence, au poids ou à l'orientation sexuelle, et contre les pratiques genrées.

* <https://www.prescriforme.fr>

* <https://www.sports.gouv.fr/maisons-sport-sante-388>

La DRAJES et l'ARS s'unissent pour favoriser la pratique sportive

Ces deux institutions travaillent dans le cadre d'une feuille de route commune, le plan Sport Santé Bien-Être (SSBE), qui traduit les orientations de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé pour la région. Plus récemment, la loi du 2 mars 2022 relative à la démocratisation du sport a permis de renforcer les actions mises en œuvre.

Le dispositif Prescri'Forme

En Île-de-France, le dispositif « Prescri'Forme » a été développé par les deux institutions, puis a été complété, grâce à une volonté nationale, par la mise en place des « Maisons Sport-Santé* ».

Dispositif Prescri'Forme, ou l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France, est constitué d'un site internet prescriforme.fr, d'une plateforme téléphonique à destination des médecins prescripteurs et de programmes passerelles.

En Île-de-France, 14 centres Prescri'Forme ont été labellisés par l'ARS et la DRAJES depuis 2017 et ont pour objectif la promotion de l'activité physique comme facteur de santé, le développement de la prescription de l'activité physique adaptée par les professionnels de santé et le développement du recours à l'offre médico-sportive régionale.

3 Questions à...



Amélie VERDIER, directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

En Île-de-France, seulement 14% de la population pratique une activité physique conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En quoi les JOP peuvent-ils favoriser une amélioration de cette situation ?

Dès le dépôt de candidature, l'organisation des JOP de Paris 2024 a été pensée comme l'occasion d'un changement majeur, sur le temps long, pour tous les Français, notamment en matière de pratique sportive et de santé.

Le plan Héritage, qui comprend les projets qui ont vocation à perdurer au-delà des Jeux, est ainsi une opportunité pour donner une impulsion nouvelle aux actions menées par l'ARS en faveur du développement du sport santé, et un moment privilégié pour réunir l'ensemble des acteurs investis dans ce champ, à la fois en termes de pilotage et de financement.

Inscrivant son action dans le cadre du Plan Interministériel piloté par la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), l'ARS entend donc tirer profit des JOP pour renforcer la lutte contre la sédentarité et développer des activités physiques et sportives, avec comme objectifs l'amélioration de la santé des Franciliens, mais aussi la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Quels sont les effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé ?

L'activité physique régulière a des effets bénéfiques démontrés sur la santé, la condition physique et le maintien de l'autonomie à tous les âges de la vie. Elle améliore considérablement la santé mentale et contribue à la prévention de nombreuses maladies, comme le diabète ou les maladies cardio vasculaires.

Pourtant, la pratique sportive se trouve limitée par l'évolution des modes de vie, et certains facteurs de risque ont été amplifiés par la crise sanitaire : sédentarité accrue, troubles psychiques...

La sédentarité est considérée par l'Organisation mondiale de la santé comme le quatrième facteur de risque de mortalité prématurée, responsable chaque année de 3,2 millions de décès dans le monde.

L'approche des JOP est donc un tremplin unique pour promouvoir l'activité physique comme facteur de santé.

Une journée régionale « sport santé » aura lieu le 11 avril 2023. Elle sera l'occasion de valoriser les dispositifs déployés par l'ARS qui permettent d'accompagner les personnes souhaitant améliorer leur santé grâce au sport, tels que les maisons sport santé, Prescri'Forme ou encore « Mission Retrouve Ton Cap ! », un accompagnement qui s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans en surpoids et à risque d'obésité.

Dans la perspective des JOP, quels sont les publics prioritaires pour l'ARS en matière de promotion de l'activité physique ?

Notre action se porte prioritairement en direction des habitants les plus éloignés de la pratique physique et sportive : les jeunes, les personnes avec un handicap moteur ou invisible, et les Franciliens qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour les personnes en situation de handicap, une convention entre l'ARS et le Comité paralympique et sportif français, ESMS X Clubs, a notamment été signée pour mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux afin d'y développer la pratique sportive. 68 candidatures ont été déposées et 9 conventions ont déjà été signées. La labellisation « Génération 2024 » de 8 établissements médico-sociaux pour enfants dans la région permet là encore d'encourager la pratique physique et sportive des plus jeunes.

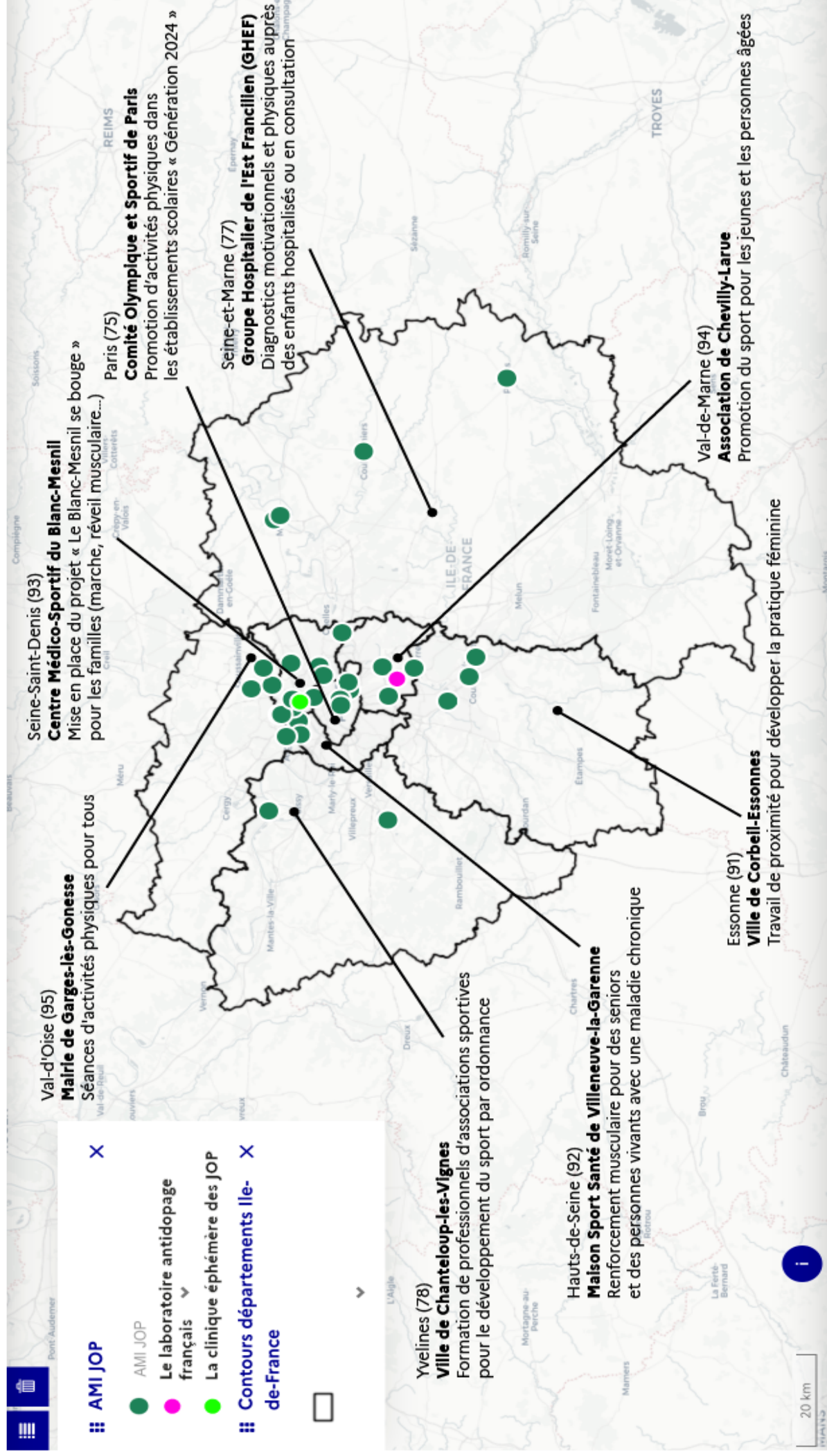
Enfin, dans les quartiers prioritaires, qui accueillent plus souvent que d'autres territoires des personnes en situation de handicap, ce sont 31 projets visant à promouvoir l'accès au sport qui ont été soutenus par l'ARS, en collaboration avec Paris 2024 et l'Agence nationale du sport.

Laboratoire antidopage



Les nouveaux locaux du laboratoire antidopage français installés à Orsay-Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette de l'Université Paris-Saclay

Projets Sport-Santé en Île-de-France



L'appel à manifestation d'intérêt vise à réduire les inégalités dans la pratique des activités physiques et sportives favorables à la santé dans les territoires "Terre de Jeux" et en contrat local de santé.

SOURCE: DMATS de l'Île-de-France, ARS de l'Île-de-France, Préfecture de la région Île-de-France, préfectorat de Paris - Mars 2023
Cartographie: ARS de l'Île-de-France, Université Paris Saclay
Cartographie: S. Stéphanou